



La poste a perdu un chèque de 500 € que je leur ai remis

Par **misshornet**, le **15/08/2008** à **20:03**

J ai remis un chèque de 500 € au guichet de ma poste, j ai le bordereau de remise de chèque dûment tamponné par leur soin. Je n'ai aucun moyen de retrouver l'émetteur, et la poste ne veut pas me rembourser cette somme alors que leur responsabilité est engagée du fait que le chèque a été entre leurs mains.rnQue dois je faire?rnMerci pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **15/08/2008** à **21:47**

Si vous avez le bordereau de remise de chèque, l'émetteur du chèque y est obligatoirement mentionné.rnSi vous avez remis ce chèque à la poste, c'était pour qu'il soit viré, soit sur votre CCP ou votre compte Epargne.rnSi vous voulez que l'on vous aide, dites nous tout.rnBien cordialement

Par **misshornet**, le **16/08/2008** à **09:05**

Pour information c est la personne au guichet qui a rempli le bordereau de remise de chèque elle y a juste inscrit le nom de la banque "sté générél" et le nom de l'émetteur "François", puis le montant 500€ et y a apposé le tampon mentionnant la date de remise et la ville de dépôt. Le chèque devait être remis sur mon livret A.rnMerci pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **16/08/2008** à **09:33**

Vous avez bien le nom de l'émetteur !rnJe ne comprends pas du tout la réaction de la poste !!!
A qui vous êtes-vous adressé ? Avez-vous vu le conseiller financier et le receveur
?rnCordialement

Par **Berni F**, le **16/08/2008** à **10:20**

si votre bordereau est rempli avec de surcroît l'écriture du guichetier, la faute est évidemment de leur fait !rnleur objectif est probablement de vous "pousser" à obtenir un nouveau règlement de la part de celui qui a émis le chèque, la dette qu'il a envers vous ne s'éteignant qu'à l'encaissement du chèque (et non pas au moment où il vous le délivre).rnnil n'empêche que si vous avez un préjudice, par exemple si vous n'êtes pas en mesure de retrouver l'émetteur et/ou que vous engagez des frais des frais pour obtenir un nouveau chèque (l'émetteur va peut-être vous demander de régler des frais d'opposition sur le premier chèque)rnje trouverais "normal" que la banque vous avance les sommes dont vous ne disposez pas de leur fait et règle les éventuels frais de recouvrement de la dette non éteinte. rnje vous conseille de faire savoir à votre banque par un moyen "témoignant" de votre détermination, c'est à dire : rn - soit le "scandale" en agence (des fois, ça fonctionne... mais ça sous-entend que la personne que vous avez en face a le pouvoir de régler le problème...)rn - soit, avec un courrier recommandé (ce que je vous "recommande" !)rnvous y expliquerez les faits, rn - en commençant par les conditions de la remise (en particulier, vous préciserez que c'est le guichetier qui s'est chargé de remplir le bordereau).rn - vous pouvez éventuellement ajouter quelques détails sur l'impossibilité pour vous de récupérer un nouveau chèque auprès de la personne (par exemple : vous ne la connaissez pas et/ou ne savez pas où la joindre). rn - à la fin, invoquerez la responsabilité de la banque tout en évoquant le caractère "scandaleux" de l'attitude de la personne qui vous a soutenu que le bordereau était mal rempli, ce qui n'est évidemment pas de votre fait. rnle fait de leur envoyer un tel courrier les obligera à y réagir, si ils ont une bonne raison de ne pas vous indemniser, il vous le feront savoir (vous serez alors fixés). rn tandis que si ils n'en ont pas, (ce que je pense) ils ne tenteront probablement pas de se soustraire à leurs obligations : ils vous indemniseront !

Par **misshornet**, le **16/08/2008** à **11:01**

Le problème est que je ne connais absolument pas l'émetteur donc aucune opposition de ne sera faite pour le chèque. J'ai eu un entretien avec la conseillère financière de ma poste (une jeune qui débute donc ça aussi ça ne m'aide pas!!!) elle a remis au centre financier la copie de mon bordereau et un courrier de ma part expliquant que je ne connais pas l'émetteur et que je n'ai aucun moyen de le retrouver. J'ai eu une personne du centre financier qui m'a dit clairement que si je n'avais pas d'éléments à leur apporter concernant l'émetteur du chèque que je pouvais m'asseoir sur mes 500 € car ils ne peuvent rien faire. Je lui ai répondu que ce qui leur faisait mal c'était de me rembourser cette somme et que l'émetteur ne serait pas débiter donc gagant de 500 €. J'ai bien poussé ma gueulante en lui faisant comprendre que leur responsabilité était engagée du fait que j'ai la preuve que la poste a eu en main mon

chèque puisque j ai le bordereau de remise de chèque. J ai reçu par la suite un courrier me disant que ma demande nécessite des recherches spécifiques et qu ils m apporteront une réponse dans les meilleurs délais...rnrnEn fait je veux savoir si dans mon cas ils sont obligés de me rembourser malgré qu il y ait ce problème de non coordonnées de l émetteur.rnrnMerci encore pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **16/08/2008 à 12:25**

Faites vous aider par une Association de Consommateurs. L'attitude de la poste est inacceptable !rnrnCordialement

Par **JamesEraser**, le **16/08/2008 à 12:30**

Ce serait déjà pertinent de saisir le Médiateur de la Poste.rnrnIl sert de relai entre le client et la direction d'agence et permet parfois, la résolution rapide pour des question de cette nature.rnrnExperatoment

Par **Berni F**, le **16/08/2008 à 12:47**

que vous puissiez leur indiquer le nom de la personne qui a émis le chèque ou non, ça ne change de toute façon rien à ce que EUX peuvent faire.rnrnen fait, ça limite VOTRE possibilité de recouvrer le paiement correspondant au chèque.rnrnla seule question qui se pose dans cette histoire est de savoir quelle est la responsabilité de la banque à partir du moment ou il est **avéré** que c'est elle qui a perdu le chèque.rnrnj'ajoute que ce qu'ils vous disent "clairement" n'a aucune importance tant que c'est à l'oral, d'où l'intérêt de susciter une réponse écrite, en envoyant un courrier recommandé, au médiateur de la poste par exemple, comme ça a été suggéré.rnrnceci dit, il me semble que le "médiateur" est un représentant de la poste, et non une personne "neutre" (comme son qualificatif pourrait laisser croire), je vous suggère donc de vous adresser à lui, comme si vous vous adressiez a la banque (donc en menaçant de déposer plainte ou de saisir une association de consommateurs, comme ça a été proposé aussi)